

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01976

Numéro SIREN : 829 398 726

Nom ou dénomination : 2CA Conseils et Assurances

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 34577

Désignation de l'entreprise SAS 2CA CONSEILS ET ASSURANCES Néant *

Adresse de l'entreprise 1 RUE DU LAVOIR 13012 MARSEILLE

Numéro SIRET * 8 2 9 3 9 8 7 2 6 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
				4		Net		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	6 795	030	2 342	4 453	3 940	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	6 795	048	2 342	4 453	3 940	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 219	070		1 219	703
		Autres * (3)	072	143	074		143	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	16 893	086		16 893	4 473	
	Charges constatées d'avance *	092		094			393	
		Total II	096	18 256	098		18 256	5 570
		Total général (I+II)	110	25 051	112	2 342	22 709	9 510
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000		5 000	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			43		43	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			814		814	
	Report à nouveau	134			2 037			
	Résultat de l'exercice	136			6 192		2 037	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			14 086		7 894
		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 447			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 920	172	7 176		1 616	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			8 623		1 616	
	Total général (I + II + III)	180			22 709		9 510	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 578	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

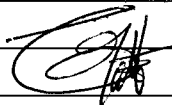
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOUVELLEMENTS

CERTIFIÉ CONFORME



Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2CA CONSEILS ET ASSURANCES		Exercice N clos le		13 1 2 2 0 2 0 1		Exercice N-1 clos le		13 1 1 2 2 0 1 9 1		Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE																			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209														
	Production vendue	biens			215														
		services *			217		4 469				20 558			13 148					
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production immobilisée *																		
	Subventions d'exploitation reçues																		
	Autres produits																		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)								20 558			13 148					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (marchandises) *																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																		
	Autres charges externes * :		dont crédit bail : - mobilier								8 024			8 783					
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)		243		191				338								
	Rémunérations du personnel *																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										845			738					
	Dotations aux amortissements *										1 065			802					
	Dotations aux provisions																		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						1			150					
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
Total des charges d'exploitation		(II)								10 273			10 474						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270			10 285			2 674	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																		
	Produits exceptionnels																		
	Charges financières															277			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347								3 000					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348													
Impôts sur les bénéfices *													1 093			360			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310			6 192			2 037	
B - RÉSULTAT FISCAL												Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			6 192	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																		
	Provisions non déductibles *																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										1 093								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																		
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248														
	(Part de loyers dispensés de réintégration)				249														
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		986		987												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)		981		989												
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)		Investissements outre-mer		345		344												
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352			7 285	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :													360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370			7 285	372	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2CA CONSEILS ET ASSURANCES

Société Par Actions Simplifiée

au capital de 5 000euros

Siège social : 1 Rue du Lavoir

13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 829 398 726

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Trente Juin à 10 Heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

L'associé a été convoqué, conformément aux règles légales et statutaires, 15 jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Madame Caroline GATT

Titulaire de 4 999 actions,

Ci.....4 999 actions

Monsieur Antony DEVOTI

Titulaire de 1 action,

Ci.....1 action

Total des actions des associés présents : 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

Madame Caroline GATT préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent 5 000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'Ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à l'autre actionnaire ;
- les statuts, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020.
- le rapport de gestion du Président.
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les documents énumérés par la loi et les règlements concernant les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, 15 jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus à la présidence;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu ;
- Rémunération de la présidence s'il y a lieu ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de 6 192 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve dans l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition de son Président, d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice : Bénéfice : 6 192 euros.

Affectation :

- Dotation à la réserve légale : 457 euros
Au compte Report à nouveau, le solde : 5 735 euros

Après affectation, le poste report à nouveau présentera un solde de 7 772 euros.
Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois années précédentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions règlementées nouvelles et approuve les termes du rapport spécial ainsi que les mouvements et les soldes des comptes courants d'associés inscrits dans les livres de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale remercie le Président pour avoir exercé son mandat à titre gracieux lors de l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Elle autorise ce dernier à percevoir, pour le prochain exercice, une rémunération dont le montant brut annuel ne pourra excéder 10 000 euros.

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société des frais de déplacement et de représentation, dûment justifiés, engagés pour le compte de cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

